

CMQ-67271

**EXTRAIT VÉRITABLE** des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 23 janvier 2020.

**RÉSOLUTION**  
**2020-004**

**DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 13 janvier 2020, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 janvier 2020, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 116 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Réal Nolet a été désigné maire suppléant, par la résolution 2019-12-188;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Réal Nolet a remis sa démission à titre de conseiller de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉSIGNER** madame la conseillère Diane Laverdière, afin d'agir à titre de mairesse suppléante.

Copie certifiée conforme le  
23 janvier 2020



Anne-Marie Simard Pagé, avocate  
Secrétaire de la Commission